
Loi de programmation pluriannuelle de la recherche : l'État veut-il enfin mettre les moyens ?

Jeudi 19 mars, le Président Emmanuel Macron annonçait sur les réseaux sociaux qu'il décidait (sic !) que le budget de la recherche française augmenterait de 5 milliards d'euros. Plus tard, la Ministre Frédérique Vidal précisait en conférence de presse que ces 5 milliards d'accroissement du budget de la recherche seraient atteints dans 10 ans et que 400 millions supplémentaires seraient débloqués l'an prochain.

Le SNPTES a appelé de ses vœux une loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) ambitieuse et à la hauteur des enjeux. Le SNPTES a averti le gouvernement que si l'investissement porté par cette loi n'était pas en rapport avec les attentes légitimes des personnels de la recherche, alors, la colère serait grande. Le SNPTES pensait également que la crise que nous traversons, qui ne laissera pas nos sociétés indemnes, serait l'argument irréfutable de l'intérêt pour notre État de soutenir grandement sa recherche.

Évidemment, nous n'oublions pas la complexité de la situation actuelle et ses conséquences économiques mais le SNPTES s'interroge. Est-ce donc là l'arbitrage porté par la LPPR que la communauté attendait et qui est censé redonner du souffle à la recherche française ? Est-ce donc là, dans cette période de crise du COVID-19 qui illustre ô combien nous avons besoin d'une recherche de veille et de haut niveau, ce que nos tutelles jugent suffisant d'investir pour qu'on puisse relever les nombreux défis qui attendent nos sociétés ? Comme le SNPTES l'écrivait il y a peu, on ne fait pas d'économie en rognant sur l'investissement dans la recherche et l'enseignement supérieur. C'est en fait strictement l'inverse. Pourtant, c'est le chemin que semble prendre le gouvernement.

En effet, la LPPR devait programmer, au plus tard en 2027, une hausse significative de l'investissement public dans la recherche publique. Le SNPTES revendiquait que la France atteigne au minimum, et en 5 ans, 1 % du PIB de dépenses dans la recherche publique, soit une augmentation de la DIRDA¹ d'un peu plus de 5 Md€. En 5 ans, pas en 10 ans ! En outre, et même si la France subit une récession en 2021, voire 2022, ces 5 Md€ d'augmentation à l'horizon 2030 ne permettront pas d'atteindre l'objectif de 1% du PIB que la France s'est fixée il y a 20 ans. Il y a urgence à investir vite et investir fort ! Des pays comme la Corée du Sud (dont la dépense totale dans la recherche et le développement atteint 4,5 % PIB contre 2.19 % PIB pour la France en 2017) l'ont compris.

Alors, le SNPTES ose croire que ces 5 Md€ ne sont que les prémices à l'accroissement du budget de la recherche, à la juste revalorisation et à l'attractivité des carrières des personnels de recherche que portera la LPPR. Le SNPTES ose croire que les 92 M€ de revalorisation annoncés ne sont qu'une petite partie, et non un 7^e de l'enveloppe dédiée. Le SNPTES rappelle que pour atteindre ne serait-ce que les niveaux de traitements des corps homologues de la fonction publique d'État, l'enveloppe de revalorisation des rémunérations à ajouter au budget actuel devrait atteindre pas moins de 2 milliards d'euros sur 5 ans.

Choisy-le-Roi, le 23 mars 2020

¹ Dépense intérieure de recherche et développement exécutée par les administrations. Environ 95% de la DIRDA vient du financement public et 5% d'un financement privé. Source : https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance-publique/files/farandole/ressources/2018/pap/pdf/jaunes/jaune2018_recherche.pdf